

# RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA *LOI SUR* *L'ACCÈS À L'INFORMATION*

Exportation et développement Canada

1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

## Table des matières

PRÉSENTATION.....	2
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE .....	2
ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS .....	2
MISE EN APPLICATION – 2020-2021.....	3
CONSULTATIONS.....	4
INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 .....	4
PROGRAMME DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION.....	5
POLITIQUES, DIRECTIVES ET PROCÉDURES PROPRES À EDC.....	5
PLAINTES.....	5
SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ.....	5
ANNEXE A - ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS .....	6
ANNEXE B – RAPPORT STATISTIQUE SUE LA LOI SUR L’ACCÈS À L’INFORMATION .....	9

## PRÉSENTATION

La *Loi sur l'accès à l'information* (la « *Loi* ») a pour objet d'accroître la responsabilité et la transparence des institutions de l'État afin de favoriser une société ouverte et démocratique et de permettre le débat public sur la conduite de ces institutions.

Société d'État et mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, Exportation et développement Canada (EDC) a le mandat de soutenir et de développer le commerce extérieur du Canada et la capacité concurrentielle du pays sur le marché international, et de fournir diverses formes de soutien au développement, notamment du financement. Pendant la période du présent rapport, le mandat d'EDC a été élargi pour soutenir et développer le commerce intérieur en réponse à la COVID-19, à la demande des ministres du Commerce international et des Finances.

Ce rapport, qui porte exclusivement sur EDC, a été préparé et déposé au Parlement conformément à l'article 94 de la *Loi*. Le même exercice a été fait pour chaque filiale en propriété exclusive d'EDC, pour Exinvest et pour l'Institut de financement du développement Canada inc.

EDC était partie à un contrat, conclu en vertu de l'article 96 de la *Loi*, qui prévoyait la prestation de services liés à l'accès à l'information à l'Institut de financement du développement *Canada* (IFDC) inc.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

L'Équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) fait partie du Groupe de la conformité et de l'éthique d'EDC. Elle applique la *Loi* pour la Société et répond aux demandes qui lui sont adressées à cet effet.

L'Équipe, dont la taille et la composition ont varié durant la période du rapport, comptait huit employés à temps plein, dont trois se consacraient à l'accès à l'information. Elle a été chapeauté par le gestionnaire, AIPRP pendant la première moitié de l'exercice, jusqu'à la nomination d'un directeur, AIPRP. Ce dernier relève du chef de la conformité et de l'éthique, lui-même sous la houlette du premier vice-président et chef de la gestion des risques, Gestion du risque global.

## ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

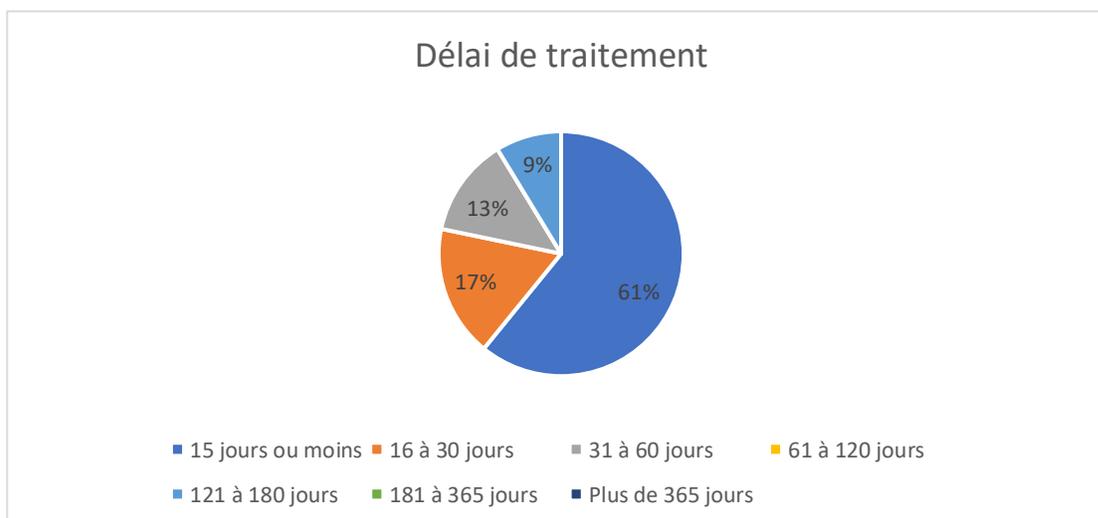
Une copie du document faisant état des pouvoirs délégués conformément au paragraphe 95(1) de la *Loi* et en vigueur au terme de la période du rapport figure à l'annexe A.

## MISE EN APPLICATION – 2020-2021

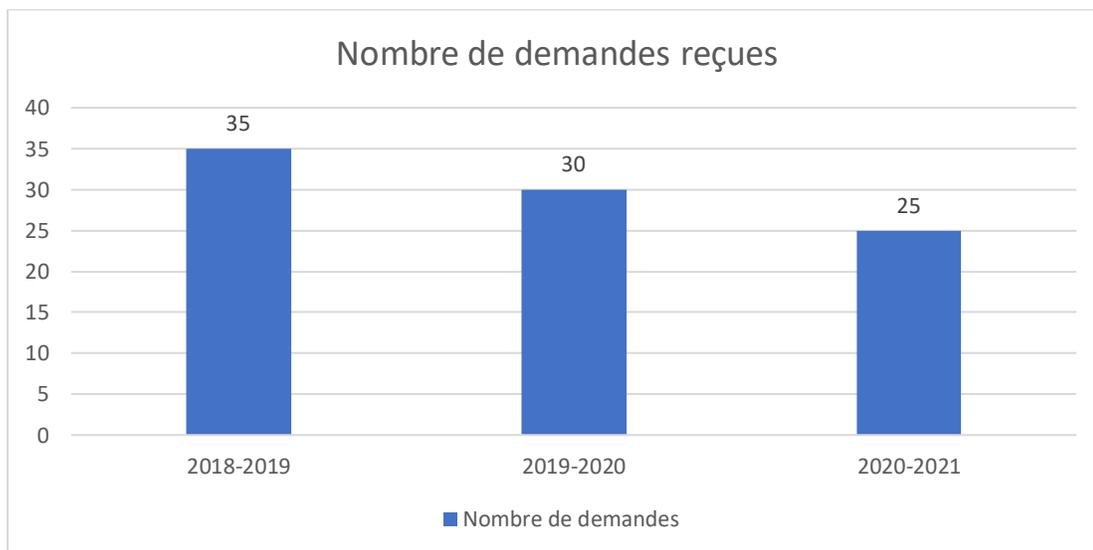
Voici un résumé des activités d'EDC, qui sont détaillées dans le Rapport statistique sur la *Loi* pour 2020-2021 se trouvant à l'annexe B :

- EDC a reçu 25 nouvelles demandes d'information en vertu de la *Loi*.
- Nous avons répondu à trois demandes formulées en 2019-2020 durant la période 2020-2021.
- Nous avons répondu à toutes les demandes dans les délais prescrits par la *Loi*.
- Une prorogation de délai a été nécessaire pour quatre demandes : une au titre du paragraphe 9(1), en raison du grand nombre de documents visés; deux au titre de l'alinéa 9(1)b), puisque les consultations qu'il fallait mener pour donner suite à la demande rendaient impossible l'observation du délai; et une au titre de l'alinéa 9(1)c), car il fallait aviser des tiers de la communication de documents.
- Parmi toutes les demandes reçues, il y a eu « communication totale » des documents dans 12 % des cas, et « communication partielle » dans 4 % des cas.
- Des 23 demandes auxquelles nous avons répondu pendant la période du rapport :
  - quatorze ont été traitées dans un délai de 1 jour à 15 jours;
  - quatre ont été traitées dans un délai de 16 à 30 jours;
  - trois ont été traitées dans un délai de 31 à 60 jours;
  - deux ont été traitées dans un délai de 121 à 180 jours.

Le graphique qui suit illustre les délais de traitement en pourcentage.



EDC a reçu moins de demandes que durant la période précédente. Le graphique qui suit illustre la tendance des trois dernières périodes de rapport.



## CONSULTATIONS

EDC a répondu à des demandes de consultation d'autres institutions fédérales au sujet de la communication de renseignements se rapportant à la Société.

Pendant la période du rapport, EDC a reçu 21 demandes de consultation. Parmi celles-ci :

- dix ont été traitées dans un délai de 1 jour à 15 jours;
- cinq ont été traitées dans un délai de 16 à 30 jours;
- trois ont été traitées dans un délai de 31 à 60 jours;
- trois ont été traitées dans un délai de 121 à 180 jours.

## INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Les mesures adoptées par EDC dans le contexte de la pandémie ne l'ont pas empêchée de s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la *Loi* durant la période du rapport.

## PROGRAMME DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour faire connaître les obligations d'EDC prévues par la *Loi*, l'Équipe de l'AIPRP a donné une formation obligatoire sur l'AIPRP à tous les nouveaux employés (336 pendant la période du rapport).

## POLITIQUES, DIRECTIVES ET PROCÉDURES PROPRES À EDC

EDC n'a pas créé ou révisé de politiques, de lignes directrices, de procédures ou d'initiatives liées à l'accès à l'information durant la période du rapport.

## PLAINTES

Au cours de la période du rapport, EDC a fait l'objet de sept plaintes relativement à la *Loi*, qui portaient sur l'application d'exceptions. Au moment de la publication du rapport, ces plaintes sont toujours à l'étude.

## SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

EDC utilise la suite AccessPro de CSDC Systems Inc. pour gérer les demandes relatives à la *Loi*. Le logiciel comporte un tableau de bord où l'on peut surveiller l'état des demandes d'accès à l'information et leur délai de traitement. En plus des réunions d'équipe toutes les deux semaines, les indicateurs de conformité d'Access, notamment les délais de réponse, étaient un point permanent dans les rapports au Conseil d'administration d'EDC.

# ANNEXE A - ORDONNANCE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

## TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

### DÉLÉGATION DE POUVOIRS

CONFORMÈMENT À L'ARTICLE 71 DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À SON RÈGLEMENT

ÉQUIPE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION / GESTION DU RISQUE GLOBAL (GRG)

PAGE 1 DE 3

#### Autorisation

1. Autorisation à exercer les pouvoirs, les responsabilités et les fonctions du chef de l'institution aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information* et de son règlement.

<i>Loi sur l'accès à l'information</i>																																				
ARTICLES	4(2.1)	6.1(1)	7(a)	7(b)	8(1)	9	10(1)	11(c)	12 (2)(b)	12 (3)(b)	13	14	15	16	16.5	17	18	18.1	19	20	21	22	22.1	23	24	25	26	27 (1),(4)	28(1)(b),(2),(4)	33	35(2)(b)	37(4)	43(2)	44(2)	52(2) (b),(3)	
PRÉSIDENTE & CHEF DE LA DIRECTION	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PVP ET CHEF GESTION DE RISQUE, GRG	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
VP/CHEF CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
DIRECTEUR, CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
PREMIER CONSEILLER, AIPRP	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Règlement sur l'accès à l'information</i>																																				
ARTICLES	6(1)	7(2)	7(3)	8	8.1																															
PRÉSIDENTE & CHEF DE LA DIRECTION	X	X	X	X	X																															
PVP ET CHEF GESTION DE RISQUE, GRG	X	X	X	X	X																															
VP/CHEF CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE	X	X	X	X	X																															
DIRECTEUR, CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE	X	X	X	X	X																															
PREMIER CONSEILLER, AIPRP	X	X	X	X	X																															

**TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS  
DÉLÉGATION DE POUVOIRS  
CONFORMÈMENT À L'ARTICLE 71 DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET À SON RÈGLEMENT  
ÉQUIPE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION / GESTION DU RISQUE GLOBAL (GRG)**

PAGE 2 DE 3

<i>Loi sur l'accès à l'information - Articles</i>			<i>Règlement sur l'accès à l'information. -Articles</i>
4(2.1) Responsable de l'institution fédérale	17 Exception – Sécurité des individus	27(1),(4) Avis aux tiers	
6.1(1) Motifs pour ne pas donner suite à la demande	18 Exception – Intérêts économiques du Canada	28(1)(b),(2),(4) Avis aux tiers	6(1) Transmission de la demande
7(a) Notification en cas de demande de communication			
7(b) Donner communication du document	18.1 Exception – Intérêts économiques de la Société canadienne des postes, d'Exportation et développement Canada, de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de VIA Rail Canada Inc.	33 Avis au Commissaire à l'information de la participation d'un tiers	7(2) Droits de recherche et de préparation
8(1) Transmission de la demande à une autre institution fédérale		35(2)(b) Droit de présenter des observations	
9 Prorogation du délai	19 Exception – Renseignements personnels	37(4) Communication accordée au plaignant	7(3) Droits de production et de programmation
10(1) Refus de communication	20 Exception – Renseignements de tiers	43(2) Avis aux tiers (recours en révision devant la Cour fédérale)	
11(2) Frais supplémentaires	21 Exception – Activités du gouvernement	44(2) Avis à la personne qui a fait la demande (demande d'un tiers pour un recours en révision devant la Cour fédérale)	8 Accès aux documents
12(2)(b) Langue de la communication			
12(3)(b) Communication sur support de substitution	22 Exception – Procédures d'examen, examens et vérifications	52(2)(b),(3) Règles spéciales relatives à l'audition	
13 Exception – Renseignements obtenus à titre confidentiel	22.1 Exception – Documents de travail se rapportant à la vérification et rapports préliminaires d'une vérification interne		8.1 Restrictions applicables au support
14 Exception – Affaires fédéro-provinciales	23 Exception – Secret professionnel des avocats		
15 Exception – Affaires internationales et défense	24 Exception – Interdictions fondées sur d'autres lois		
16 Exception – Application de la loi et enquêtes	25 Prélèvements		
16.5 Exception – Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	26 Exception – En cas de publication		

2. Titres de fonction

Tous les titres de fonction ci-dessus désignent aussi leur équivalent advenant un changement d'appellation.

3. Délégations de pouvoirs antérieures

Toutes les délégations de pouvoirs signées par la Présidente and chef de la direction de EDC (le chef de l'institution) sont remplacées par le présent tableau des délégations de pouvoirs et par les présentes notes sans aucune incidence sur la validité des actions posées conformément à ces délégations de pouvoirs.

Mairead Lavery

\_\_\_\_\_  
Présidente & chef de la direction

\_\_\_\_\_  
August 31, 2020  
Date

## ANNEXE B – RAPPORT STATISTIQUE SUE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION



Government of Canada / Gouvernement du Canada

### Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution: Exportation et développement Canada

Période d'établissement de rapport : 4/1/2020 au 3/31/2021

#### Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

##### 1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	25
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	1
<b>Total</b>	<b>26</b>
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	23
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	3

##### 1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	6
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	5
Organisation	0
Public	14
Refus de s'identifier	0
<b>Total</b>	<b>25</b>

##### 1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 Jours	16 à 30 Jours	31 à 60 Jours	61 à 120 Jours	121 à 180 Jours	181 à 365 Jours	Plus de 365 Jours	
1	0	0	2	0	0	0	3

**Remarque :** Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

## Section 2 – Motifs pour ne pas donner suite à une demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
<b>Total</b>	<b>0</b>
Approuvées par la commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

## Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

### 3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	1	2	0	0	0	0	3
Communication partielle	0	0	0	0	1	0	0	1
Exception totale	7	2	1	0	0	0	0	10
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	7	1	0	0	1	0	0	9
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>

### 3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18(a)	0	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18(b)	0	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18(c)	0	20.4	0
13(1)d)	0	16(2)c)	0	18(d)	0	21(1)a)	1
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	0
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	2	21(1)c)	0
14(a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	0
14(b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	2	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	2
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	1	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.31	0	20(1)b.1)	0	24(1)	11
16(1)a)(i)	0	16.4(1)a)	0	20(1)c)	1	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.4(1)b)	0	20(1)d)	1		
16(1)a)(iii)	0	16.5	0				
16(1)b)	0	16.6	0				
16(1)c)	0	17	0				
16(1)d)	0						

\*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

### 3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68a)	1	69(1)	0	69(1)g) re a)	0
68b)	0	69(1)a)	0	69(1)g) re b)	0
68c)	0	69(1)b)	0	69(1)g) re c)	0
68.1	0	69(1)c)	0	69(1)g) re d)	0
68.2a)	0	69(1)d)	0	69(1)g) re e)	0
68.2b)	0	69(1)e)	0	69(1)g) re f)	0
		69(1)f)	0	69.1(1)	0

### 3.4 Support des documents communiqués

Papier	Électronique	Autres
0	4	0

### 3.5 Complexité

#### 3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
52053	104	23

#### 3.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	3	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	1	99	0	0	0	0	0	0
Exception totale	2	0	3	0	0	0	2	0	3	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>99</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

### 3.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	1	0	0	0	1
Communication partielle	1	0	0	0	1
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	1	0	1	0	2
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

### 3.6 Demandes fermées

#### 3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

	Demandes fermées dans les délais prévus par la loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	23
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	100

### 3.7 Présomptions de refus

#### 3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
0	0	0	0	0

### 3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours de retard au delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Section 4: Prorogations

### 4.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	1	0
Communication partielle	0	0	0	1
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	1	0
Refus d'agir avec l'approbation du commissaire à l'information	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

### 4.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)b Consultation		9(1)c Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	1	0
31 à 60 jours	0	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0	1
121 à 180 jours	1	0	1	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

## Section 5: Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	0	\$0	23	\$115
Autres frais	0	\$0	0	\$0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>\$0</b>	<b>23</b>	<b>\$115</b>

## Section 6: Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

### 6.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	21	262	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	3	233	0	0
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>495</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	21	367	0	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	3	128	0	0

### 6.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	9	1	1	0	0	0	0	11
Communiquer en partie	1	4	2	0	1	0	0	8
Exempter en entier	0	0	0	0	2	0	0	2
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>

### 6.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Section 7 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet**

**7.1 Demandes auprès des services juridiques**

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**7.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé**

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>